

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR GILLES FERRAND SEPTIÈME ADJOINT AU MAIRE	Arrêté 16/06/2025 N° DGS/2025/07

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2212-18 stipulant que « Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du Conseil Municipal »,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Gilles FERRAND en qualité de septième Adjoint au Maire,

VU la délibération du 31/01/2023/04 modifiant l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de la Commission d'Appel d'Offres du mardi 24 juin 2025, il est nécessaire vu l'empêchement Monsieur le Maire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur Gilles FERRAND, septième Adjoint au Maire.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gilles FERRAND, septième Adjoint au Maire, est désigné pour remplir le mardi 24 juin 2025, les fonctions de Président de la Commission d'Appel d'Offres portant sur le marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide et de gouters sur les divers sites de restauration de la commune de Luynes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

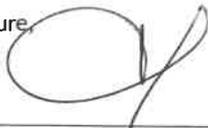
Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à Monsieur Gilles FERRAND pour lui servir de titre et transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
au Comptable Public de Luynes

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

Date de notification : 19.06.2025

Signature



Fait à LUYNES, le 16 juin 2025

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

19 JUN 2025

- sa transmission au contrôle de légalité le :

19 JUN 2025

- sa publication sur le site internet de la commune le :

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250616-AR_DGS_2025_07-AR

